



Patinoires

Patinoires  
**4**



# Introduction à l'activité

## Définition

Concerne des ouvrages constitués des aménagements nécessaires à la pratique du patinage de loisirs ou de compétition.

L'ouvrage peut être de plein air ou d'intérieur, fixe ou démontable.



Pour l'entretien et la maintenance, se référer à l'activité 8 "Maintenance"

## Compétence, savoir-faire

Est éligible aux qualifications :

- l'entreprise qui réalise tout ou partie significative de ces ouvrages,
- la société qui traite des marchés sans assurer elle-même la réalisation des travaux ; mais assure la responsabilité technique et financière de l'opération.

L'entreprise doit :

- Disposer de personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination de travaux.
- Disposer de moyens techniques internes ou externes adaptés à la qualification demandée.
- Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un ingénieur ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.

Sauf pour les qualifications 402, 404, 405. Dans ce cas, les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.

## Calendrier

Sessions	Retour dossier	Qualification à compter du	Exigences relatives aux certificats/attestations
1 <sup>ère</sup> Session	30 avril 2020	1 <sup>er</sup> juin	Voir tableau "Production de certificats de capacité"
2 <sup>ème</sup> Session	31 octobre 2020	1 <sup>er</sup> décembre	Voir tableau "Production de certificats de capacité"

## Qualifications

---

### 40 Patinoire

#### 400 Extérieure

Aire de glace artificielle de plein air destinée à une utilisation de loisirs et éventuellement aux spectacles et à la compétition. Ces ouvrages peuvent recevoir des visiteurs et spectateurs.

#### 405 Rénovation

Rénovation d'ouvrages ou parties d'ouvrages.

#### 401 Couverte

Aire de glace artificielle couverte destinée à une utilisation de loisirs et éventuellement aux spectacles et à la compétition. Ces ouvrages peuvent recevoir des visiteurs et spectateurs.

#### 402 Démontable ou Temporaire

Installation en plein air ou dans une salle d'une patinoire démontable en glace artificielle à titre temporaire ou définitif.

Ces ouvrages peuvent recevoir des visiteurs et spectateurs.

#### 403 Production de Froid

Mise en œuvre d'une installation de réfrigération et d'une piste de glace artificielle destinée au patinage.

#### 404 Piste Synthétique

Mise en œuvre d'une piste de patinage en dalles préfabriquées sans glace.

## 40 Patinoire

### Production de certificats de capacité\*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **dix années**.

Le certificat de capacité présenté a une durée de validité de **huit années** dans la limite du seuil des dix années.

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
400	1	1	descriptif ou + facture + photo
401	1	1	descriptif ou + facture + photo
402	2	1	descriptif ou + facture + photo
403	1	1	descriptif ou facture
404	1	1	descriptif ou + facture + photo
405	1	1	descriptif ou + facture + photo

\* Imprimés Qualisport

